Alternant ?

A.M.E RELOCATION TROUVE VOTRE APPARTEMENT RAPIDEMENT ET GRATUITEMENT !

PROFITEZ DE L'ACCOMPAGNEMENT D'UN AGENT QUALIFIÉ POUR ÊTRE LOGÉ EN MOINS D'UN MOIS !

Pourquoi la prestation est-elle gratuite ?

Grâce à l'aide Mobili-Pass, notre prestation est gratuite. Ce dispositif a été créé en 2001 par Action Logement sous la forme d'une subvention. Il est accordé par Action Logement Services aux alternants afin de prendre en charge certains frais liés à l'accès au logement locatif. C'est le seul moyen de rémunération du cabinet. Tout cela signifie qu'Action Logement se charge de payer notre prestation et vous ne débourserez pas un centime !

Les critères d'éligibilité à l'aide Mobili-Pass sont les suivants :

- VOUS VENEZ DE PLUS DE 70KMS DE LYON
- VOUS ÊTES EN CONTRAT D'ALTERNANCE SUR LA RÉGION LYONNAISE
- VOTRE NOUVELLE ENTREPRISE COMPTE 10 SALARIÉS OU PLUS

NOTRE PRESTATION

En tant qu'agent de relocation, nos missions sont les suivantes :

- Accueil et écoute attentive de vos besoins
- Recherche de logement
- Visites
- Dépôt et suivi du dossier
- Accompagnement lors de la signature de bail et de l'état des lieux
- Installation dans le logement

Nous ne négligeons aucun détail et mettons tout en œuvre pour que le client soit installé dans les meilleures conditions dans son nouvel environnement.

Nous vous assurons une première visite sous 72 heures ouvrées !

Contactez-nous !

| CORENTIN PEREIRA

06 52 61 53 42

09 86 74 88 87

corentin.pereira@ame-relocation.com

www.ame-relocation.com